

# Soins de longue durée en Ontario

## Comment se préparer pour soumettre une demande de placement en foyer de soins de longue durée

Il peut être difficile de déménager, voire de décider d'emménager dans un foyer de soins de longue durée.

Nous sommes là pour vous aider, vous et votre famille, à comprendre votre situation et à prendre la bonne décision au sujet de votre état de préparation et de votre admissibilité au placement dans un foyer de soins de longue durée.

### En quoi consiste un foyer de soins de longue durée?

Plus de 620 foyers de soins de longue durée, partout en Ontario, sont autorisés et réglementés par le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Si les fournisseurs de services de soutien à domicile et en milieu communautaire ne peuvent plus répondre aux besoins d'une personne à la maison en raison d'une détérioration de sa santé ou de ses capacités physiques ou cognitives, la personne peut emménager dans un foyer de soins de longue durée.

Bien que les services et commodités varient d'un foyer de soins de longue durée à l'autre, on peut compter sur les services de base suivants :

- soutien en soins de santé, par exemple, soins infirmiers, administration de médicaments et consultation d'un médecin (régulière et par urgence)
- thérapies et traitements médicaux, par exemple, physiothérapie et ergothérapie
- services de soutien à la personne pour aider à accomplir les activités de la vie quotidienne, par exemple, manger, se laver et s'habiller
- collations et repas nutritifs
- service de buanderie
- activités sociales et récréatives

### Qui est admissible?

Pour être admissible, une personne doit remplir les critères suivants :

- avoir au moins 18 ans
- avoir une carte Santé de l'Ontario
- avoir des besoins en services de soutien et de soins de santé que :
  - l'on **ne peut pas** obtenir d'un soignant ou d'un fournisseur de services, d'un organisme privé, public ou communautaire
  - l'on **peut** obtenir dans un foyer de soins de longue durée

### Quel est le bon moment de soumettre une demande?

Chaque personne présente un ensemble unique de besoins en soins et de ressources, alors, il n'existe pas une simple règle pour savoir quand demander un placement en foyer de soins de longue durée. Une personne peut considérer un tel placement si elle :

- a des besoins en soins auxquels les fournisseurs dans la communauté ne peuvent pas répondre
- a besoin d'aide pour réaliser les activités de la vie quotidienne comme manger, se laver, s'habiller et gérer ses médicaments
- a besoin de surveillance sur place afin d'assurer sa sécurité et son bien-être
- est incapable de rentrer à la maison après un séjour à l'hôpital
- a besoin de soins infirmiers sur place

### Comment puis-je soumettre une demande?

Santé à domicile Ontario coordonne l'évaluation ainsi que le processus de demande de placement en foyer de soins de longue durée partout en Ontario.

Pour obtenir des renseignements ou soumettre une demande pour vous-même ou un proche,appelez Santé à domicile Ontario au **310 2222** (sans indicatif régional).

Une coordonnatrice de soins affectée au dossier de la personne ayant soumis une demande travaille avec elle,

sa famille et ses soignants pour évaluer son admissibilité, choisir des foyers appropriés et suivre le processus de demande.

### Quels sont les coûts?

Le gouvernement de l'Ontario couvre les coûts liés aux soins infirmiers et aux soins personnels, tandis que les résidents paient les frais de logement et de repas.

Le type de chambre choisi détermine les frais de logement, par exemple, une chambre avec services de base, ou une chambre à deux lits ou à un lit. Ceux qui n'ont pas les moyens de payer les frais d'une chambre de base peuvent être admissibles au Programme de réduction des tarifs dans les foyers de soins de longue durée. Si vous voulez des détails, consultez le site Web du Ministère ou communiquez avec votre coordonnatrice de soins.

### Quels sont les coûts?

Le gouvernement de l'Ontario couvre les coûts liés aux soins infirmiers et aux soins personnels, tandis que les résidents paient les frais de logement et de repas.

Le type de chambre choisi détermine les frais de logement, par exemple, une chambre avec services de base, ou une chambre à deux lits ou à un lit. Ceux qui n'ont pas les moyens de payer les frais d'une chambre de base peuvent être admissibles au Programme de réduction des tarifs dans les foyers de soins de longue durée. Si vous voulez des détails, consultez le site Web du Ministère ou communiquez avec votre coordonnatrice de soins.

### Quel est le temps d'attente?

Le temps d'attente varie d'un foyer de soins de longue durée à l'autre, alors on peut envisager d'attendre pour un lit approprié avant d'être admis.e au foyer de son choix.

Divers facteurs ont une incidence sur le temps d'attente, notamment les choix de foyers, le type de lit exigé et les besoins en soins. Votre coordonnatrice de soins peut vous fournir les détails sur le temps d'attente.

### Comment fonctionne le processus d'admission?

Dès qu'un lit se libère dans un foyer de soins de longue durée qui peut répondre à vos besoins en soins, votre coordonnatrice de soins communique avec vous.

Vous devez accepter ou refuser le lit dans un délai de 24

heures après avoir reçu l'offre de lit. Si vous refusez cette offre, votre dossier est fermé, et votre nom est supprimé de la liste d'attente de tous les foyers choisis. Votre coordonnatrice de soins indiquera combien de temps il faut attendre pour soumettre une nouvelle demande en cas de refus.

Si vous emménagez dans un foyer qui n'est pas votre premier choix, vous pouvez garder votre nom sur la liste d'attente des autres foyers choisis.

Votre coordonnatrice de soins peut déterminer si vous êtes admissible à un placement en foyer de soins de longue durée et discuter avec vous des options qui s'offrent à vous.

### Pour en savoir plus :

1. composez le **310-2222** (sans indicatif régional)
2. visitez notre site Web : [ontariosanteadomicile.ca](http://ontariosanteadomicile.ca)
3. lisez le Guide des placements dans les foyers de soins de longue durée :  
[ontariohealthathome.ca/document/guide-to-placement-in-long-term-care-homes-french/](http://ontariohealthathome.ca/document/guide-to-placement-in-long-term-care-homes-french/)



4. visitez le site Web du ministère des Soins de longue durée : [ontario.ca/fr/page/soins-de-longue-duree-en-ontario](http://ontario.ca/fr/page/soins-de-longue-duree-en-ontario)
5. Utilisez l'outil de recherche en ligne pour vous renseigner sur les foyers dans votre région :  
[ontario.ca/fr/page/soins-de-longue-duree-en-ontario](http://ontario.ca/fr/page/soins-de-longue-duree-en-ontario)

